La Redevance des Mines

UN AMENDEMENT DE BASLY AU BUDGET DE 1910

Nous avons eu l'occasion de parler des besoins scolaires les plus pressants des communes situées dans le bassin houiller du Pas-de-Calais.

Par suite de l'assimilation des corons aux habitations à bon marché, les charges fiscales ont en effet, pesé pendant longtemps sur un nombre réduit de contribuables tels que : cabaretiers, épiciers, bouchers, boulangers, etc. Aussi, nombre de communes de l'arrondissement de Béthune plutôt que de faire supporter aux seuls commerçants les annuités d'emprunts, ont dû ajourner la construction de nombreuses écoles laïques, au grand plaisir des compagnies minières qui se réjouissaient des difficultés financières dont elles étaient la cause directe.

Pour ne citer qu'un fait : à la fin de l'année dernière, l'inspection académique estimait à *trois millions* le montant des travaux à faire pour donner aux enfants de mineurs l'instruction obligatoire.

Les choses vont changer, espérons-le.

Le citoyen Basly, député-maire de Lens, dont on connaît l'attachement à la cause de l'enseignement laïque a déposé hier sur le bureau de la Chambre un amendement à l'article 7 du budget de 1910 portant qu'à partir de 1910 les communes sous le territoire desquelles s'étendent des concessions minières participeront aux redevances fixe et proportionnelle que les concessionnaires de mines sont tenus de payer annuellement à l'Etat en vertu de l'article 33 de la loi du 21 avril 1810.

Cette part serait de 25 % calculée sur le produit de la redevance fixe et sur le produit net des bénéfices provenant de toutes opérations commerciales ou industrielles consécutives et accessoires à l'exploitation. L'évaluation serait faite d'après l'étendue de la partie de la concession située sur le territoire de chaque commune.

La Chambre ne peut manquer d'adopter cet amendement, sinon dans son intégralité du moins dans sa partie essentielle. Voici pourquoi :

Le projet de M. Caillaux supprime du rôle des patentes les opérations commerciales et industrielles, consécutives ou accessoires à l'exploitation des compagnies. C'est une ressource ordinaire des plus importantes que le département et les communes vont voir disparaître. La Chambre aura à cœur de donner aux communes pauvres de notre région une *compensation nécessaire et méritée*.

Félicitons notre ami Basly de son intelligente initiative. Le vote de son amendement sera pour lui un titre de plus à la reconnaissance de la population républicaine du bassin houiller.

E. L.

DANS LA RÉGION

Le concours d'aviation de Douai

LA JOURNEE DE LUNDI. — BLERIOT RENTRE MERCREDI

La journée d'hier fut venteuse et pluvieuse. Quelques curieux se rendirent néanmoins à la Brayelle.

La participation au concours de nouveaux aviateurs va accentuer singulièrement l'intérêt des prochaines journées.

Le comité a communiqué à la presse la note suivante :

« M. Blériot, parti pour Paris, reviendra à Douai mercredi pour recommencer ses essais jeudi. Vendredi, à cinq heures, en présence des délégués de la Somme et de la presse parisienne, il tentera de battre le record de l'heure.

M. Breguet recommencera ses essais mercredi ou jeuri. M. Lasterners procède au montage de son bi-plan. M. De Rué (capitaine Ferter) arrivera mardi soir.

M. Barthou, ministre des travaux publics, sollicité d'assister à la grande journée de vendredi, a décliné l'invitation, étant retenu à cette date par un voyage dans le Sud-Ouest et une session du Conseil Général des Basses-Pyrénées.

UN NOUVEAU PRIX

M. Charles Verlongen, président du Conseil d'administration de la société anonyme de la Corderie de Douai, a doté le concours d'un nouveau prix de mille francs, réservé à l'aviateur qui, habitant Douai depuis au moins un an, effectuera à l'aérodrome, un circuit fermé de cinq kilomètres au moins.

D'autre part, la C. A M. a approuvé le programme du nouveau prix de 500 francs, créé par la société Douaisienne d'Encouragement à l'Aviation ; ce prix sera attribué à l'appareil d'aviation qui, du 10 au 18 juillet 1909, se sera élevé plus haut qu'un ballon ou ballonnet captif placé à 120 mètres au-dessus du sol et dont l'élévation sera contrôlée par un fil à plomb. Peuvent concourir tous les aviateurs inscrits, *du 1er au 10 juillet*, chez le commissaire général du concours à Douai, 34, rue Foulons. Le montant de l'engagement est de 25 francs. Les aviateurs pourront faire autant de tentatives qu'ils désireront dans le délai ci-dessus qui pourra être prorogé par décision du comité d'organisation du concours.

A ROUBAIX

Le Fête Fédérale de Gymnastique

LES RECOMPENSES

Voici la liste des récompenses décernées par les divers jurys :

CONCOURS DE SECTION (Simultané)

Classement par ordre alphabétique de villes

— CATEGORIE A. — Prix d'excellence, la société de gymnastique et d'armes d'Arras ; Couronne de laurier, l'Etoile, de Calais, La Cambraisienne, de Cambrai ; La Patriote, de Croix ; La Maubeugoise, de Maubeuge ; La Jeunesse du Blanc Seau, de Tourcoing ; L'Union Tourquennoise, de Tourcoing ; En Avant, de Valenciennes ; La Vaillante, de Valenciennes ; La Gauloise, de Wattrelos.

1er prix, Couronne de chêne : La société des Filatures d'Auchy-lez-Hesdin ; Le Réveil de Boulogne-sur-Mer ; L'Active, de Caudry ; Pro Patria, de Lille.

CATEGORIE B. — Prix d'excellence, Couronne de laurier. — L'Etoile, d'Armentières; En Avant, de Denain ; La Populaire, de Gand.

1er prix, Couronne de chêne. — La Renaissance, de Marcq-en-Barœul ; La Patriote, de Wattrelos.

CATEGORIE C. — Prix d'excellence, Couronne de laurier. — L'Union Ouvrière Calaisienne, de Calais ; L'Espérance, de Charleville ; La Courtraisienne, de Courtrai ; La Dunkerquoise, de Dunkerque ; L'Avenir du Chemin de fer, de Fives-Lille ; L'Etoile des Mines d'Ostricourt, à Oignies ; L'Espérance, de Wasquehal ; L'Espérance, de Lille.

1er Prix, Couronne de chêne. — L'Union, de Courchelettes ; Quand Même, de Dunkerque ; L'Union Haubourdinoise, d'Haubourdin ; La Lannoyenne, de Lannoy ; L'Avenir du Sud, de Lille ; L'Avan-Garde, de Lys-lez-Lannoy ; La Fraternité, de Thumesnil ; Zoolsche Volks Turmkring, de Zèle.

CATEGORIE D. — Prix d'excellence, Couronne de laurier. — Quand Même, de Corbehem ; L'Union Sportive, de Fives-Lille ; Geluk In' Werk, de Gand ; Le Cercle des Jeunes Gens, de Ghlin ; La Grammontoise, de Gramont La Française, de Lille ; La Jeunesse Lilloise, de Lille ; La Société des Sapeurs-Pompiers, de Lille ; La Renaissance Madeleinaise, de La Madeleine ; L'Active, de Neuvilly ; Van Neste Genootschap, d'Ostende ; La Société de gymnastique et d'armes de Saint-Omer ; La Seclinoise, de Seclin ; En Avant, de Solesmes ; L'Energie, de Vieux-Condé ; La Libre Wervicqoise, de Wervicq ; L'Avenir, de Wignehies.

1er Prix, Couronne de Chêne. — La Jeunesse d'Inchy-Beaumont ; La Jeunesse du Marais-de-Lomme ; La Marchiennoise, de Marchiennes ; La Jeunesse de Marquette ; La Vaillante, de Mouscron ; La Neuvilloise, de Neuville-en-Ferrain ; L'Avenir, de Saint-André ; L'Eveil, de Saint-Martin-lez-Boulogne ; La Société Communale de Sin-le-Noble ; L'Avenir, de Waziers.

2e Prix, Diplôme. — L'Amicale Laïque, de Montreuil-sur-Mer ; La Fraternelle, de Le Cateau.

CONCOURS DE SECTIONS (PUPILLES)

PREMIERE CATEGORIE. — Couronne de laurier. — La Hautmontoise, d'Hautmont ; La Jeunesse du Blanc-Seau, de Tourcoing.

Couronne de chêne. — La Patriote, de Croix ; L'Avenir du Chemin de Fer du Nord, de Lille.

DEUXIEME CATEGORIE. — Couronne de laurier. — La Société des Filatures, d'Auchy-lez-La Bassée ; En Avant, de Béthune ; Quand Même, de Corbehem ; L'Avant-Garde, de Quiévrechain ; La Seclinoise, de Seclin ; L'Energie, de Vieux-Condé.

Couronne de chêne — L'Etoile, d'Armentières ; L'Union, de Courchelettes ; L'Intrépide, de Carvin ; La Patriote, de Wattrelos ; L'Espérance, de Wasquehal.

CONCOURS SPECIAUX EN SECTIONS

Mouvements d'ensemble (sans engin)

PREMIERE CATEGORIE. — 1. La Société des Filatures, d'Auchy-lez-Hesdin, 81 points 80.

DEUXIEME CATEGORIE. — 1. La Populaire, de Gand, 81 points 70 ; 2. En Avant, de Denain, 80 p. 70 ; 3. La Renaissance, de Marcq-en-Barœul, 71 p. 20 ; 4. La Lannoyenne, de Lannoy, 68 p. 50 ; 5. Van Nest Genoostchap, d'Ostende, 66 p. 20 ; 6. La Vaillante, de Mouscron, 52 p. 80 ; 7. L'Avenir, de Wignehies, 46 p. 30 ; 8. L'Avenir, de Waziers, 45 p. 30 ; 9. L'Avenir, de Saint-André, 44 p. 20.

Mouvements d'ensmble (avec engins)

PREMIERE CATEGORIE. — 1. La Maubeugeoise, de Maubeuge, 87 points 60 ; 2. Le Réveil, de Boulogne-sur-Mer, 63 p. 90.

DEUXIEME CATEGORIE. — 1. L'Espérance, de Charleville, 89 points 50 ; 2. L'Etoile des Mines d'Ostricourt, à Oignies, 76 p. 45 ; 3. L'Alerte, de Saint-Saulve, 75 p. 65 ; 4. La Dunkerquoise, de Dunkerque, 68 p. ; 5. ex-æquo, L'Espérance, de Lille, La Libre Wervicqoise, de Wervicq, 67 p. 20 ; 7. La Fraternelle, de Thumesnil, 65 p. 50 ; 8. L'Energie, de Vieux-Condé, 64 p. 55 ; 9. L'Union Ouvrière Calaisienne, de Calais, 60 p. 70 ; 10. Quand Même de Corbehem, 58 p. 25 ; 11. L'Union, de Courchelettes, 57 p. 95 ; 12. L'Amicale Laïque, de Montreuil-sur-Mer, 54 p. 40 ; 13. La Jeunesse, du Marais-de-Lomme, 48 p. 05.

PYRAMIDES (LIBRES)

PREMIERE CATEGORIE. — 1. La Patriote ,de Croix, 244 points 50 ; 2. La Renaissance, de Marcq-en-Barœul, 206 p. 55.

DEUXIEME CATEGORIE. — 1. L'Espérance, de Charleville, 232 points ; 2. L'Active, de Caudry, 229 p. 75 ; 3. La Courtraisienne, de Courtrai, 217 p. 55 ; 4. Van Nest Genoostchap, d'Ostende, 216 p. 55 ; 5. L'Avenir du Sud, de Lille, 211 p. 20 ; 6. En Avant, de Solesmes, 208 p. 70 ; 7. L'Avenir, de Waziers, 200 p. 05 ; 8. La Société de gymnastique et d'armes de Saint Omer, 199 p. 40 ; 9. L'Active, de Neuvilly, 197 p. 30 ; 10. L'Union, de Courcelettes, 195 p. 40 ; 11. L'Espérance, de Wasquehal, 192 p. 50 ; 12. La Jeunesse, de Marquette, 189 p. 65 ; 13. L'Amicale Laïque, de Montreuil-sur-Mer, 167 p. 40.

PYRAMIDES (AVEC ENGINS)

PREMIERE CATEGORIE. — 1. La Société des Filatures, d'Auchy-lez-Hesdin, 243 p. 15 ; 2. La Populaire, de Gand, 237 p. 65 ; 3. L'Union Tourquennoise, de Tourcoing, 237 p. 50; 4. L'Union Haubourdinoise, d'Haubourdin, 215 p. 65.

DEUXIEME CATEGORIE. — 1. L'Avant-Garde, de Lyz-lez-Lannoy, 239 points 50 ; 2. L'Etoile, d'Armentières, 231 p. 75 ; 3. La Jeunesse, du Marais-de-Lomme, 219 p. ; 4. La Renaissance, de La Madeleine, 213 p. 05 ; 5. Zelsche Volksturnkring, de Zèle, 212 p. 15; 6. La Dunkerquoise, de Dunkerque, 208 p. 75; 7. La Marchiennoise, de Marchiennes, 175 p. 40 ; 8. Quand-Même, de Dunkerque, 175 p. ; 9. Société Communale, de Sin-le-Noble, 160 points 80.

BOXE. — 1. L'Espérance, de Charleville, 115 points 10 ; 2. a Société des Filatures, d'Auchy-lez-La Bassée, 94 p. 70 ; 3. L'Avenir, du Vieux-Lille, 74 p. 10 ; 4. L'Avenir, de Waziers, 53 p. 40.

BALLETS. — 1. La Gauloise, de Wattrelos, 94 points ; 2. L'Etoile, d'Armentières, 92 p. ; 3. L'Avenir, de Saint-André, 91 p. 50 ; 4. La Grammontoise, de Grammont, 86 p. 50.

POSES PLASTIQUES. — 1. La Dunkerquoise, de Dunkerque, 91 points 75.

TABLEAUX VIVANTS. — 1. La Société des Sapeurs-Pompiers, de Lille, 88 points 50; 2. L'Avenir du Sud, de Lille, 81 p. ; 3. La Patriote, de Croix, 75 p. 50.

TOURNOIS. — 2. La Patriote, de Wattrelos, 74 points.

CONCOURS INDIVIDUEL ARTISTIQUE. — Dammanet, de Denain.

CONCOURS ATHLETIQUE. — Demarchélier, de Croix.

CONCOURS INDIVIDUEL (pupilles). — Prix ex-æquo, Ghyssens, de Wattrelos, et Lagouge, d'Hautmont.

A DUNKERQUE

Suicide d'un sergent-major

Un drame qui a produit une vive émotion dans toute la population s'est déroulé hier à Dunkerque.

Un sergent-major rengagé du 110e d'infanterie, M. Boucart, appartenant à la 6e compagnie du 1er bataillon, s'est suicidé hier matin dans son domicile, rue Alexandre III.

On se perd en conjectures sur les causes de cet acte de désespoir.

Marié depuis quelque temps, le sergent-major Boucart avait, la veille, dîné chez ses beaux-parents et s'était montré très joyeux pendant toute la durée du repas.

Hier matin, on le retrouvait ensanglanté dans sa chambre, la tête trouée d'une balle de revolver d'ordonnance.

Le désespéré avait profité d'une courte absence de sa femme pour se donner la mort.

A CONDÉ-SUR-ESCAUT

Le Drame de la rue du Clairon

LES REVELATIONS DE L'AUTOPSIE. — MARIE CHABOT A ETE TUEE D'UN COUP DE COUTEAU.

M. le docteur Catrin, médecin-légiste à Valenciennes, s'est rendu hier à Condé, pour procéder à l'autopsie de la victime du drame de la rue Clairon : Marie Chabot.

Toute la matinée, l'annonce de l'opération avait mis en émoi la population du quartier.

On ne parlait rien moins que d'une *sensationnelle confrontation du boucher* Guignard avec sa « pauvre Marie », et les langues allaient leur train...

Le praticien est arrivé au tramway de 5 heures du soir, et les commères condéennes, toutes sur leur porte, au passage, eurent une déception, en ne voyant ni gendarmes, ni inculpé.

M. Mugnier, commissaire de police, et l'agent-secrétaire Basquin, reçurent M. Catrin pendant que le brigadier Allard s'efforçait de faire un passag en face de la maison du crime, dans la rue littéralement barrée par la foule.

L'AUTOPSIE

M .Catrin fait informer M. le docteur Millet, qui soigna la victime, de son arrivée, et l'on dispose le cadavre pour l'opération.

Le corps, déjà très décomposé, bleui, le ventre ballonné, avait été déposé dans la première pièce, sur un lit. A côté, la veilleuse et le buis traditionnel.

Une table, en face est disposée, sur laquelle on place le cadavre, et voici les deux praticiens à la besogne, cependant que la nièce de la défunte et les deux femmes présentes arrosent le sol de phénol, brûlent du papier d'Arménie pour dissiper l'odeur cadavérique.

Le médecin-légiste remarque qu'on a cellé le nombril de cire , vieille et inutile coutume, pratique qui retarde, croit-on, à tort, la décomposition.

La blessure semble s'être refermée. Avant l'ouverture de la cage thoracique, on la sonde encore, mais on ne sent rien.

Il faut dire ici, qu'après avoir, on s'en souvient, nié s'être servi d'un revolver contre son amie, Guignard avait ensuite dit qu'il se souvenait avoir eu un couteau dans la main, par hasard, mais non un revolver.

L'examen des vêtements n'avait d'ailleurs pas révélé la trace qu'eut fait une balle, mais une section assez nette.

Les praticiens ne pensaient donc pas se trouver en présence d'un coup de revolver, encore que l'affirmation même de la victime fût là.

LA LAME DU COUTEAU ETAIT DANS LE POUMON

Cependant, d'une main experte, le docteur Catrin arrache les poumons et trouve le gauche absolument déchiqueté.

Examinant la cavité thoracique, il trouve, logée dans la cage, entre la première et la deuxième côtes, brisée, une lame de couteau, une forte lame de couteau de boucherie, de 12 centimètres de long sur 3 de large et très aiguisée.

A cette vue, les femmes crient :

— Oh ! la canaille, la canaille !

Les praticiens observent que le coup a été porté de bas en haut, avec une violence extrême pour que le manche fut brisé.

La lame est mise aussitôt de côté comme pièce à conviction.

Le docteur Catrin se rend ensuite compte que *Marie Chabot n'était nullement en état* de grossesse, comme elle le disait.

Le corps est ensuite mis dans un magnifique cercueil de chêne avec poignées et ciselures argentées, surmonté d'un crucifix et des initiales M. C.

Les obsèques auront lieu aujourd'hui, mardi matin, à Fresnes.

L'HYPOTHESE DU COUP DE REVOLVER

Comment comprendre que la victime ait commis l'erreur de croire qu'elle avait reçu un coup de feu et surtout que le premier enquêteur, l'agent Basquin, ait pu affirmer qu'il avait entendu une détonation ?

On ne peut expliquer cela qu'en supposant que Guignard, tenant en main son couteau, avait, d'un geste brutal, frappé avec l'extrémité du manche sur le fourneau de la cuisine.

L'expérience, faite avec un autre couteau, a permis de constater qu'en effet ce geste produisait un bruit analogue à une détonation.

On pouvait aisément s'y méprendre.

Des recherches vont être faites pour retrouver le manche du couteau, que le boucher a dû jeter ou cacher quelque part.

A ARMENTIERES

Un jeune garçon se noie dans un fossé

Le jeune Ortille Charles, âgé de 14 ans, se promenait dimanche après-midi, à Ploegsteert (Belgique), en compagnie de quelques camarades de son âge, quand il lui vint l'idée de prendre un bain de pied dans une fosse de l'ancienne briqueterie Debosque, près de la Chapelle-Rompue.

Le fond de cette fosse, qui n'a que soixante centimètres de profondeur, est en terre glaise. Le jeune garçon glissa dans le fond, mais il ne put se relever.

Ses petits camarades se portèrent à son secours et le retirèrent de l'eau ; mais il ne donnait plus signe de vie.

Effrayés, ils appelèrent au secours et des voisins arrivèrent. On fit l'impossible pour ranimer le pauvre enfant, mais ce fut peine perdue. Il était mort. Un docteur qu'on était allé chercher en toute hâte constata que l'enfant avait succombé à une congestion.

Les parents prévenus avec de grands ménagements sont venus reconnaître le corps de leur pauvre petit. Leur douleur est navrante.

A TOURCOING

LE SABOTAGE des fils téléphoniques

VINGT-SEPT FILS COUPES

Au cours de la nuit de dimanche à lundi, des *malfaiteurs ont grimpé à un poteau* téléphonique de la rue de Besançon, au Brun-Pain. A l'aide d'un instrument que l'on croit être un sécateur, ils ont sectionné vingt-sept fils téléphoniques, reliant le bureau central de Roubaix à diverses usines de Linselles, Roncq et Bousbecque.

C'est en rentrant chez lui, vers minuit, qu'un habitant du quartier a constaté cet acte de sabotage. Ses jambes ont été prises dans les fils qui gisaient sur le sol.

A quelques centaines de mètres de là, au hameau du Pied de Bœuf, territoire de Roncq, une dizaine de fils des mêmes lignes ont également été sectionnés.

Les réparations ont été faites lundi par les ouvriers des lignes.

Une enquête est ouverte par M. Broux, commissaire de police du 2e *arrondissement*, par le service technique de Roubaix et par la brigade mobile qui a lancé ses meilleurs limiers sur la *piste des coupables*.

DERNIÈRE HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

Le Congrès des P.T.T.

LA SEANCE D'OUVERTURE. — M. PERUSSIE, SECRETAIRE GENERAL, PARLE DES DEUX GREVES, DE LEURS CONSEQUENCES ET DE LEURS ENSEIGNEMENTS

Paris, 5 juillet. — Le 9e congrès de l'association générale des P. T. T. s'est ouvert lundi, salle des Sociétés savantes. Cent dix groupes sur cent vingt que compte l'association étaient représentés.

La nomination du bureau a donné lieu à une courte discussion. Certains délégués voulaient nommer à la présidence un révoqué « par mesure de protestation » ; d'autres, en majorité, jugeaient cette manifestation inutile. Finalement, il a été convenu que les membres du bureau seraient choisis parmi tous les délégués sans autres considérations que leurs qualités personnelles.

UN REVOQUE PRESIDE

C'est M. Biron, délégué révoqué de Lyon, qui a été élu président. Dans une courte allocution, il a montré que dans les circonstances actuelles les décisions du congrès prenaient une importance exceptionnelle, car elles sont susceptibles d'assurer ou de compromettre l'existence même de l'organisation. Puis il a donné lecture des lettres de sympathie adressées par les organisations postales de divers pays étrangers, notamment *d'Italie, de Suède, de Bulgarie, etc.*

Un membre du conseil d'administration a déposé une motion ainsi conçue :

Le 9e congrès affirme ses sentiments républicains et son attachement aux devoirs professionnels et exprime le vœu que les camarades révoqués soient réintégrés le plus tôt possible

Mais divers délégués ont combattu cette motion. MM. Subra et Lamy ont fait observer que les révoqués qui sont délégués au congrès ne pourraient pas voter une semblable motion, puisqu'ils sont les principaux intéressés. Aussi la motion a-t-elle été retirée avant d'avoir été mise aux voix.

UNE FEDERATION DES POSTES

MM. Pauron, secrétaire du syndicat des ouvriers des P. T. T., et Fouquet, délégué du syndicat des sous-agents, sont venus apporter les salutations de leur organisation et préconiser la constitution d'une fédération groupant toutes les catégories du personnel des postes. M. Pauron, qui insiste pour que les délégués évitent les questions personnelles, dit :

« — Ce serait une erreur de faire retomber l'échec de la dernière grève sur telle ou telle personnalité. Des fautes de tactique ont pu être commises, mais tout le monde a fait son devoir. »

Des délégués anglais et bulgares viennent apporter aux congressistes l'assurance de la sympathie des postiers des autres nations et préconisent la constitution d'une fédération internationale des postes.

Sur la proposition de MM. Chastenet et Bougeard, les congressistes adoptent la motion suivante :

LA SITUATION MORALE

Puis M. Perussie, secrétaire général de l'association, donne lecture de son rapport sur la situation morale. Après avoir constaté que « les difficultés de l'heure présente proviennent des rapports de l'A. G. avec les pouvoirs publics », rapports qui n'ont pas précisément été améliorés par les interventions faites en faveur de Mmes Sol et Pech, le secrétaire général rappelle les causes de la rupture des relations avec M. Simyan : question du tiercement, déplacement d'office de receveurs et de receveuses, et raconte les incidents du Central télégraphique, qui ont provoqué la première grève.

LA PREMIERE GREVE

Sur la grève elle-même, il dit :

— Vous connaissez les péripéties de la première grève, son issue heureuse qui eut immédiatement une répercussion sur le nombre de nos adhérents. Je dois insister particulièrement sur la constitution d'un comité *fédéral qui non seulement avait pour mission* de surveiller la réalisation des promesses, mais encore devait jeter les bases de la fédération postale.

» L'impression laissée par la première grève était toute de force et faisait espérer d'excellents résultats ; la seconde grève, malgré son échec, ne la fait pas disparaître. Des mouvements de cette ampleur laissent toujours des traces. Ils n'auront pas été inutiles. Ils montreront qu'il existe un fort noyau de camarades qui s'intéressent aux questions d'ordre moral et qui ne veulent rien aliéner de leur liberté. Personne n'aurait compris que les agents des postes n'aient pas fait entendre une protestation indignée en ce qui concerne le délit d'opinion.

» Mais je crois devoir constater que si le personnel est unanime sur les questions professionnelles, il se produit des divergences de vues sur tout autre terrain. On apprendra ainsi, dans notre milieu, que la grève est une arme à deux tranchants et qu'elle peut blesser ceux qui s'en servent. En tout cas, ces événements seront d'un bon enseignement pour les pouvoirs publics. L'organisation, tôt ou tard, en recueillera les fruits. »

M. Perussie explique la seconde grève par le fait que « le gouvernement n'avait pas tenu les promesses faites au lendemain de la première grève » et par les suspensions qui frappèrent les camarades qui avaient pris la parole dans les réunions corporatives. Puis il ajoute :

Des camarades, et notamment la plus grande partie des agents du entral télégraphique, *ne répondirent pas à l'appel* du Comité fédéral ,et malgré l'appui de quelques organisations ouvrières, la grève échouait : 700 des nôtres sont révoqués. La solidarité n edoit pas être dans la famille postale un vain mot : les révoqués ont succombé pour faire triompher les revendications de tous; il est juste que tous se dévouent pour qu'ils ne tombent pas dans la misère.

La transformation de l'A. G. en Syndicat

En terminant M. Perussie rappelle que le congrès de Lyon avait donné mandat au conseil d'entrer au comité central de défense du droit syndical [illegible] de l'Etat, à condition que la représentation proportionnelle y serait un fait et qu'aucun subside ne serait accepté des organisat[illegible] ouvrières. Ces propositions n'ayant pas été acceptées, l'A. G. n'a pas participé aux travaux du comité central.

Et après avoir raconté l'incident causé par la création d'un syndicat des agents dont le conseil syndical a voulu faire cte d'association malgré un engagement pris de rester soumis à l'A. G., il ajoute :

Vous aurez à vous prononcer sur l'adhésion de l'A. G. au comité central et sur sa transformation en syndicat. De votre décision mûrement réfléchie dépendra l'avenir du groupement. Quelle qu'elle soit, nous espérons que l'organisation n'en souffrira pas et qu'elle continuera sa voie vers un idéal toujours plus haut de justice intégrale. L'œuvre de l'Association générale n'est pas terminée.

LA SITUATION FINANCIERE

A la demande de plusieurs délégués ce rapport est renvoyé à la 6e commission avant d'être soumis à l'approbation du congrès.

Le rapport financier est présenté par M. Clavier, en l'absence du trésorier. Dans ce rapport on constate que pour la première grève l'A. G. avait encaissé 46,697 francs et avait dépensé 46,900 francs. Pour la seconde grève elle n'avait reçu que 519 fr. 40 et a pourtant dépensé 21,733 fr. 55. Ce qui fait que l'excédent des dépenses sur les recettes s'est élevé à 17,417 francs. *Les frais de grève* ayant grevé d'une façon exceptionnelle le budget de l'A. G. qui comporte un ensemble de dépenses de 135,876 francs, il lui reste en caisse seulement 11,141 francs.

Le trésorier constate que le nombre des adhérents est actuellement de 13,462, alors qu'il était seulement de 12,757 l'année dernière. Mais il y a eu « du flottement dans les rentrées des fonds du deuxième trimestre de 1909 ».

Après l'adoption de ce rapport, le congrès a constitué six commissions qui étudieront les rapports.

Le drame du Terminus

Paris, 5 juillet. — Un drame poignant se déroula pendant la *nuit du 27 au 28 octobre* dernier à l'Hôtel Terminus de la gare Saint-Lazare.

Les héros en sont connus : M. André Girard, 35 ans, ingénieur des mines, sa femme, Mme Elisabeth Girard, de cinq ans plus jeune que lui.

En l'épousant, en 1906, Mme Girard savait que les occupations de son mari l'obligeaient à de fréquents voyages à l'étranger. Elle en prit son parti et se rendit sur la Côte d'Azur ou en Suisse, pendant que son mari voyageait en Angleterre et en Amérique.

En juillet 1908, rentrant d'un voyage au Mexique, l'ingénieur constata chez sa femme un changement d'humeur. Des scènes se produisirent alors fréquemment entre les époux. Mme Girard suppliait son mari de l'emmener avec lui dans ses voyages. M. Girard s'efforçait de lui faire entendre raison en lui exposant les fatigues que ces déplacements lui occasionneraient. Il crut avoir réussi et décida de repartir pour le Mexique.

Les époux convinrent de passer leur dernière nuit à l'Hôtel Terminus. Dès qu'ils furent seuls dans la chambre, Mme Girard, les yeux remplis de larmes, pria de nouveau so nmari de l'emmener. M. Girard répondit qu'il était inutile d'insister, et il se *coucha. Pendant la nuit*, Mme Girard se leva et, tirant un revolver de son sac, fit feu sur son mari à quatre reprises. Croyant l'avoir tué, elle tourna l'arme contre elle-même et s'en déchargea un coup dans le sein droit.

Les deux blessés ont survécu et Mme Girard comparaît cet après-midi devant la cour d'assises.

Elle déclare en pleurant qu'elle a agi dans un moment de jalousie.

Le président donne lecture d'une lettre de M. Girard, dont l'état ne permet pas la venue à l'audience. Le mari déclare que sa femme est entièrement irresponsable. Il lui pardonne et souhaite qu'elle se refasse une existence nouvelle.

Me Henri Robert prononce une belle défense de Mme Girard dont il sollicite l'acquittement.

Le verdict

Mme Girard est acquittée.

L'impôt sur les Chasses gardées

Il serait substitué à une des taxes repoussées par la Commission du budget. — Ce qu'en dit Goniaux

Paris, 5 juillet. — La proposition de loi Goniaux-Guislain tendant à imposer les chasses gardées serait-elle appelée à sortir prochainement des cartons parlementaires ? On pourrait le croire car on se demandait cet après-midi à la Chambre si cet impôt ne serait pas substitué à l'un de ceux repoussé par la *Commission du budget et contenu* dans les propositions du gouvernement. Tous les maires de France auraient, en effet, *reçu un questionnaire à remplir d'urgence*, de façon à renseigner le ministère des Finances sur le nombre de chasses gardées de la commune.

J'ai interrogé Goniaux que j'ai rencontré dans les couloirs et le député de Douai m'a dit que ses collègues qui sont en même temps maires, l'avaient toute la journée entretenu de la question.

A ce propos, m'a-t-il ajouté, je tiens à préciser notre proposition.

Nous avons prévu un impôt spécial sur les chasses gardées, mais seulement sur celles ayant plus de 100 hectares.

Dans notre esprit les chasses de 15, 20 hectares dites chasses de petits propriétaires seraient exonérées de l'impôt.

Ce que nous avons voulu viser ce sont les grandes chasses de forêts qui représentent presque un apanage pour les oisifs. Les *chasses en association par exemple comme* il en existe un peu partout et qui ont pour actionnaires des petits commerçants ou des petits industriels ne doivent pas à nos yeux être frappées.

La grève des Inscrits est terminée

Marseille, 5 juillet. — Les inscrits maritimes se sont réunis ce matin à la Bourse du Travail. M. Rivelli, secrétaire général de la Fédération, leur a fait connaître le texte de l'arbitrage qui a été vivement acclamé. Ils l'a ensuite engagés à rester groupés sous la bannière syndicale. « C'est grâce à votre ferme attitude, leur a-t-il dit, que vous avez gagné la victoire. »

M. Rivelli, après avoir commenté le texte de l'arbitrage, a donné l'assurance aux inscrits que tous les anciens équipages seraient réintégrés à bord dans les diverses compagnies de navigation.

Dès aujourd'hui, les inscrits maritimes et agents du service général regagneront leurs bords respectifs.

Les « Pollet » de la Drôme

LE PRESIDENT TERMINE L'INTERROGATOIRE DES PREVENUS

Valence, 5 juillet. — L'audience de l'affaire des chauffeurs de la Drôme est reprise aujourd'hui à 9 heures un quart.

M. le président Berjot, reprend l'examen de la série de vols qualifiés reprochés aux uns et aux autres de cette bande redoutable.

C'est en avril 1907, un vol d'argent commis au préjudice d'un sieur Roux à Chatuzange-le-Goubet, puis en mai de la même année, David, Berruyer et Lamarque *étaient* en train de déménager le coffre de l'hôpital de Romans lorsqu'ils s'enfuirent à la vue de la cornette d'une sœur.

Le 22 mai, une nouvelle tentative de vol du coffre-fort d'un droguiste de Romans, M. Crozel, n'a manqué son effet que parce que les malfaiteurs furent dérangés à minuit par des passants attardés dans la rue.

— Oui, dit David, sur un ton gouailleur, ils ont même crié : « Au voleur ! » Alors on s'est débiné. (Hilarité).

Il s'agit maintenant du cambriolage d'une église à Saint-Paul-les-Romans, le 9 octobre 1907. David, Liotard et Berruyer en sont accusés.

Après avoir brisé les vitraux, ils s'introduisirent dans l'église dont, dit le président, ils violèrent le tabernacle ; ils emportèrent un ciboire et une *custode. Ils prirent encore* deux chandeliers ; les hosties furent jetées au vent, et, du ciboire, Liotard voulait faire une boîte à clous.

Les malfaiteurs qui étaient venus avec l'intention arrêtée de tuer le curé et sa sœur « flanchèrent », paraît-il, au dernier moment.

Déjà, ils s'étaient présentés chez leurs futures victimes lorsque, fort heureusement, quelqu'un survint qui les gêna dans l'accomplissement de leur sinistre projet.

C'est Liotard, dit le président, qui eut l'idée du crime. Il avait dit à David : « As-tu envie de te confesser ce soir ! Il y a le curé de Saint-Paul qui habite avec sa sœur ; il passe pour avoir 30.000 francs. » Et le président, précisant ensuite le rôle joué par Berruyer, lui dit : « C'est pour faire connaître votre véritable état d'âme à MM. les jurés que je dis tout cela ».

L'accusé lui répond en bégayant au milieu des rires de l'auditoire : « Oh ! ils doivent *le connaître !* »

Berruyer attaque alors Liotard, pour se disculper lui-même.

Le Président. — Berruyer, enfin pourquoi suiviez-vous Liotard.

R. — Je craignais qu'il ne fît sur moi le coup de Romarin ! (Mouvement.)

Le président, s'adressant à Liotard, lui demande : « Pourquoi n'avez-vous pas coopéré à ce cambriolage ? »

R. — Parce que j'avais une bonne place ; je ne voulais plus de ce travail-là. (Hilarité.)

Le Président. — Vous n'en avez pas moins acheté à David une montre en argent, sachant qu'elle provenait d'un vol.

— Eh oui !

— Messieurs les jurés, nous avons épuisé, dit le président, la série des assassinats et des vols relevés par l'accusation contre tous les accusés.

— Ça n'est pas trop tôt, murmura David, en ricanant.

L'audience est alors levée à onze heures et renvoyée à cet après-midi pour l'audition des témoins.

L'AUDITION DES TEMOINS COMMENCE. — DAVID DORT.

Valence, 5 juillet. — A l'audience de cet après-midi, a commencé l'audition des témoins, parmi lesquels Mme Berruyer, qui a déclaré que Liotard fut son locataire et que, dominée *par son mari, elle dut subir la situation.*

Mme Berruyer, pendant sa déposition, portait sur son bras un jeune enfant d'environ trois ans. Apercevant son père dont le visage dur était resté impassible, le bébé s'est écrié : « Ah papa ! »

Pendant presque toute l'audience, qui a été levée à six heures, David a dormi.

SUR LE PAS-DE-CALAIS EN AÉROPLANE

Huit chaloupes à vapeur seront prêtes à porter secours aux aviateurs

Londres, 5 juillet. — Le Club anglais des chaloupes automobiles échelonnera de trois milles en trois milles, entre Douvres et Calais, huit des chaloupes les plus rapides, pour jalonner la route des aviateurs et leur porter secours au besoin, lors de la traversée de la Manche.

Marix renvoyé en correctionnelle

Paris, 5 juillet. — Le juge d'instruction André vient de renvoyer devant la police correctionnelle, pour escroqueries et tentatives d'escroqueries, le capitaine Marix et MM. Cérès, Grenier et Léon Weill.

Les vacances de la Chambre seront-elles retardées ?

Paris, 5 juillet. — M. Charles Leboucq et plusieurs de ses collègues, parmi lesquels MM. Pérès, Bougues, Raynaud, Dansette et Chautemps (Savoie), ont saisi la Chambre du projet de résolution suivant :

« La Chambre décide de charger son bureau d'intervenir près du gouvernement pour lui demander de ne pas clore la session avant que n'aient été terminés les débats relatifs à la Marine, aux retraites des agents de chemins de fer, à la réforme électorale et aux quatre contributions ».

Une famille empoisonnée par des champignons

Beauvais, 5 juillet. — La semaine dernière, à Creil, la famille [illegible]iset, composée de 8 personnes, mangeaient des champignons cueillis dans un bois voisin. Bientôt, des symptômes généraux d'empoisonnement se manifestaient et, à l'heure actuelle, malgré tous les efforts, 5 des malades ont succombé successivement.

L'état des trois autres est désespéré.